ASSEMBLEE GENERALE 2024

ST PARIZE LE CHATEL

LE 14 SEPTEMBRE 2024

Vos administrateurs FSDS

David Willemin Marie-Ann Coeuru Patricia Gisquet
Nicolas Annaloro Serge Felix Joao Barbosa

Nicolas Annaloro Président

Joao Barbosa Vice-Président

Marie-Ann Coeuru Trésorière

Patricia Gisquet Secrétaire

David Willemin Secrétaire/Trésorier Adjoint

Serge Félix Webmaster

SERGE, MARIE ANN, PATRICIA

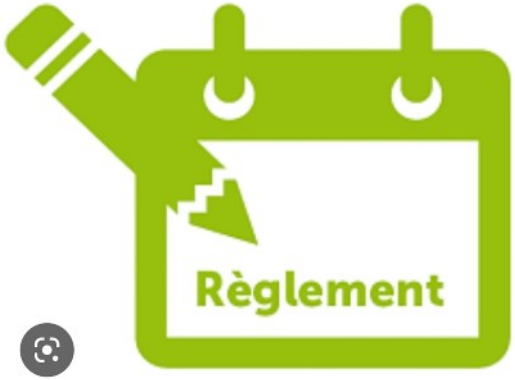

JOAO,NICOLAS, MARIE ANN, PATRICIA, DAVID

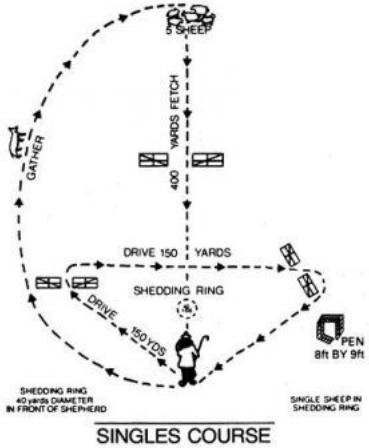

NICOLAS, SERGE
MARIE ANN, JOAO, DAVID
PATRICIA

5 COMMISSIONS DE TRAVAIL

NICOLAS, PATRICIA

MARIE ANN, PATRICIA

LES ADHERENTS

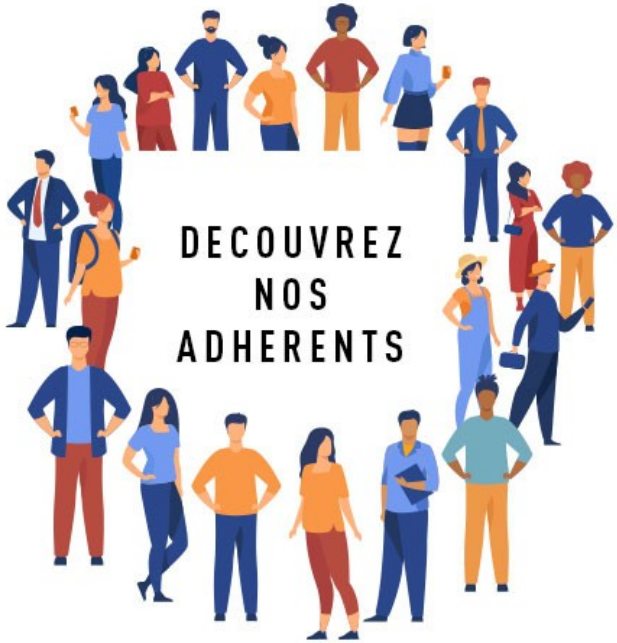

Nombre d'adhérents au 01/09/24

Formule 1 Full FSDS : 76

Formule 2 FSDS + ISDS : 77

Formule 3 FSDS + ISDS + MAG : 11

TOTAL : 164

UNE PROGRESSION DE 11 % VERSUS N-1 !!!!

Comparatif sur les 4 dernières années :

2020	2021	2022	2023
60	102	136	164

<u>REUNION VISIO</u> une fois par mois

point sur l'activité,

Point sur l'évolution de nos projets ,

Idées d'actions à mener dans une dynamique innovante.

<u>CONTACT AVEC L'ISDS</u> pour aider nos adhérents notamment dans leurs démarches administratives.

<u>COMMUNICATION D'INFORMATION</u> qui touche au monde du Border Collie de travail.

<u>ATTENTIF AUX ADHERENTS</u> vos souhaits ou remarques nous permettent de nous améliorer.

LES PARTENAIRES DE LA FSDS

LES ACTIVITES – LES CONCOURS ORGANISES en 2023

WORLD TRIAL 2023 IRLANDE

LES ACTIVITES – LES CONCOURS ORGANISES en 2023

Mise en place d'un NURSERY TOUR ®, ensemble de concours formant un circuit. Réservé aux chiens des catégories nursery et novice, aboutissant à une finale. Constitution de l'équipe de France pour l'European Nursery Championship (ENC)

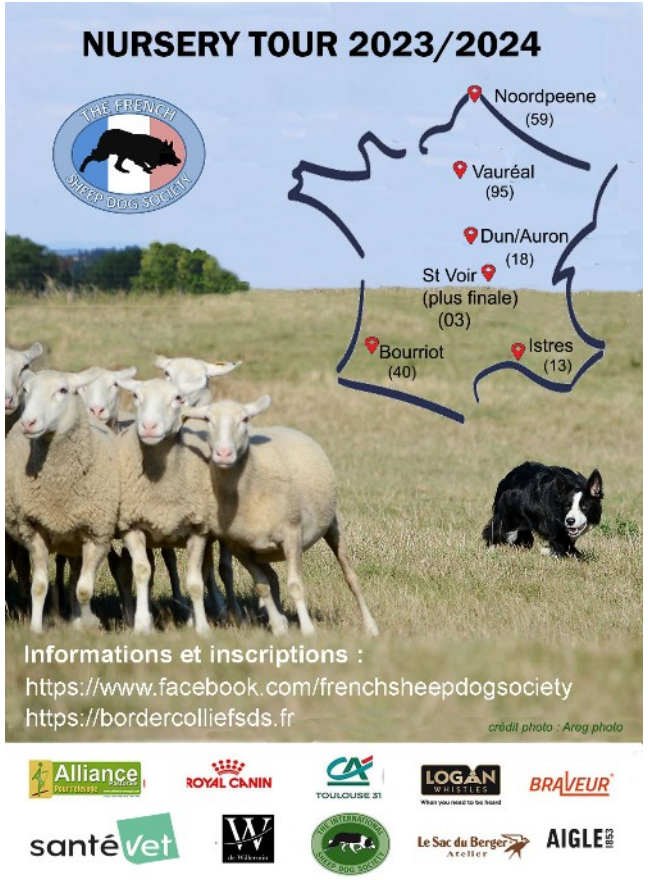

LES ACTIVITES

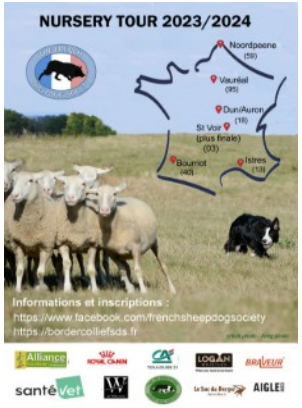

Finale novice à St Voir en février 2024

Finale nursery/équipe pour l' ENC

LES ACTIVITES – LES CONCOURS ORGANISES en 2024

1ers Beginner organisés en France !

LES ACTIVITES – LES CONCOURS ORGANISES en 2024

La 1ere FSDS CUP !

LES ACTIVITES – LES CONCOURS ORGANISES en 2024

International Sheep Dog Society

(Registered Charity No. 209008)

Clifton House • 4a Goldington Road • Bedford • MK40 3NF • United Kingdom

REGISTRATION CERTIFICATE

This is to certify that a working sheepdog (or Border Collie) the Registered Parents of which have met the rules for specified health checks, has been registered with the Society by the name of:-

JET

Certificate:	A	ISDS Reg. No:	AT/317214
Date of Birth:	30 October 2011	National No:	
Sex:	Bitch	Chip No:	04009 81003 36276
Colouring:	B & W	Eye Test:	CEA, CPRA; 12/12/11
Coat:	Rough	CHD Test:	
Owner:	Mrs J Füzi	DNA Test:	
Address:	Akácos Ut 32 Telki 2089 HUNGARY	DNA-CEA Status:	

(Veterinary information is as supplied by other authorities and reproduction here does not infer warranty by the ISDS.)

The registration fee has been paid by the Breeder who has supplied the particulars of the Pedigree and these are recorded in the Society's Register under the above number:

Breeder: Mrs S L Lundgren

Address: Flurschützstr 24/5
A-1120 Wien
Austria

Sire:	Blackie (R G Snoeck)	ISDS No:	00/294808
Dam:	Guin (S L Lundgren)	ISDS No:	AT/307263

Not valid without emboss mark

Simon West

Date: 13 January 2012

Keeper of The Stud Book

This Certificate must be submitted to the Society, with a completed Transfer Form and appropriate fee, for endorsement on every occasion that the Registered Dog changes ownership. This certificate should be returned to the Society for cancellation in the event of the dogs death and will be returned to the owner.

RAPPORT D'ACTIVITES

R.O.M. REGISTRATION ON MERIT

Pour les personnes désirant inscrire leur chien à l'ISDS, il est possible de lui faire passer le test ROM.

Pour cela, il faut se rapprocher de l'un des administrateurs de la FSDS, qui organisera le passage de l'épreuve.

ACTIVITES- TRADUCTION DU REGLEMENT DES CONCOURS ISDS

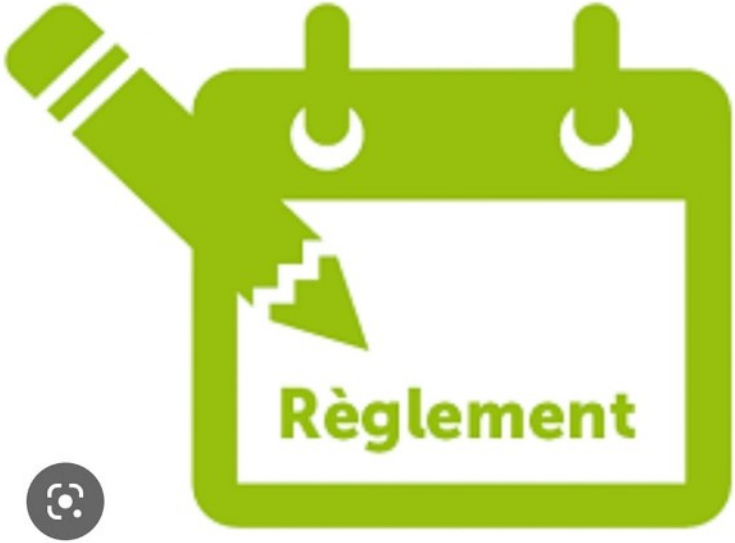

Le travail de traduction du règlement des concours ISDS s'est poursuivi afin de permettre à tous de connaître dans le détails tous les points de celui-ci.

Nous espérons que cette traduction vous aide à mieux comprendre les jugements.

Avec la page Facebook, il est notre moyen de communication privilégié.

Serge Félix est en charge de sa mise à jour.

C’est aussi grâce à vous que ce site vivra et évoluera, pour être informé des modifications et des nouveautés vous pouvez vous y abonner .

Grâce aux concours photos nous étoffons notre photothèque afin de renouveler le contenu du site.

Le calendrier demandé lors de l’AG 2023 est disponible sur le site pour toutes les dates de concours et autres.

https://bordercolliefsds.fr/

NOTRE VISIBILITE EN CHIFFRES

Historique mensuel

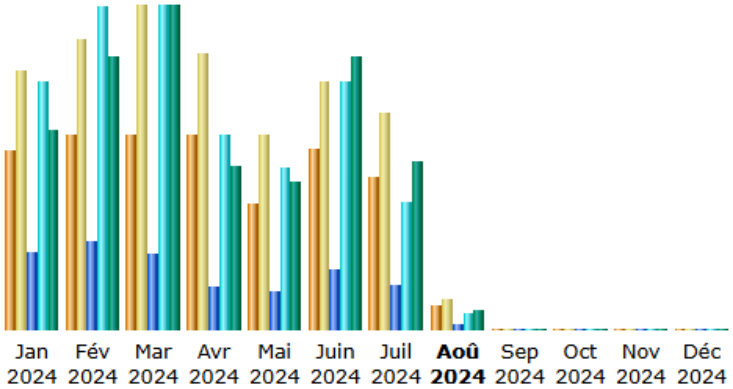

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2024	1 494	2 177	24 966	79 859	3.35 Go
Fév 2024	1 639	2 429	28 707	103 178	4.57 Go
Mar 2024	1 628	2 710	24 643	103 648	5.41 Go
Avr 2024	1 641	2 308	14 298	62 442	2.74 Go
Mai 2024	1 058	1 629	12 548	52 383	2.46 Go
Juin 2024	1 506	2 083	19 151	79 702	4.59 Go
Juil 2024	1 286	1 817	14 674	40 884	2.80 Go
Aoû 2024	206	256	2 019	5 378	343.90 Mo
Sep 2024	0	0	0	0	0
Oct 2024	0	0	0	0	0
Nov 2024	0	0	0	0	0
Déc 2024	0	0	0	0	0
Total	10 458	15 409	141 006	527 474	26.25 Go

PREVISIONS D’ACTIVITES….

PREVISIONS D’ACTIVITES ….

- **MSC en France**
- **WST à NOORDPEENE**
- **OPEN EN VENDEE**
- **BEGINNER**
- **DOUBLE FETCH BOURRIOT**
- **FSDS CUP AUX SALBLES D’OLONNE**
- **DRIVE**
- **NURSERY TOUR (avec équipe de France)**

RAPPORT COMPTABLE

PRESENTATION
MARIE-ANN

BILAN 2023-2024	ENTREES	DEPENSES	GAINS
Adhérents	5301	1 679,28 €	3621,72
Envois postaux		255,15	
Assurance Asso		163,54	
Frais Banque : CB, gestion cpte		79,15	
Plaques Chenils (concours)		1561,3	
Placement Livret A		15000	
Vistaprint (banderolles nurs, car visite)		687,25	
Divers (sigle metal, cartes T, encre)		156,32	
CONCOURS :	18673	14267,94	4405,06
SPONSORS :	7250		
Site internet		100,8	
Site Internet ENC		16,31	
Trophées Nurs Nov		300	
Trophée FSDS CUP		105,24	
Gilets ss manche	539	549,8	-10,8
Calendriers	615,52	534,25	81,27
Parapluies		327,78	
Dossards numérotés		828,72	
Casquettes	410	408	2
Bonnets	420	387	33
Gobelets CUP		236,4	
TOTAL	33208,52	37 644,23 €	8132,25

soit un gain total de 3636,54€ sur l'année
+ placement de 15 000 sur livret A

VOTE DU RAPPORT COMPTABLE

Contre 0 - Abstention 0 - Pour Tout le monde présent

INFORMATION ECHANGE AVEC L’AFBC

Nous avons envoyé un mail à l’AFBC le 17 août dernier concernant des points de règlement ISDS non respectés et étant préjudiciable aux chiens ISDS.

FRENCH SHEEP DOG SOCIETY

https://bordercolliefsds.fr/

ASSOCIATION FRANCAISE DU BORDER COLLIE

9 RUE CHANZY - 87300 BELLAC

Cornusse, le 17 août 2024

A l'attention de M. Antoine Brimboeuf, président de l'AFBC.

Objet : Respect et application des règles d'admission au CSC et WT.
PJ : Extrait règlement CSC, extrait règlement World Trial.

Monsieur le Président,

En tant qu'administrateurs de la FSDS et donc promoteurs et défenseurs du border collie ISDS dans son utilisation, nous souhaitons souligner la non-prise en compte des borders collies enregistrés à l' ISDS.

En effet, les qualificatifs pour le CSC, organisés par l'AFBC, ne sont ouverts qu'aux chiens ayant réussi leur examen de confirmation et possédant un pédigrée LOF, ce qui ne correspond pas à la politique des concours internationaux : tous les chiens enregistrés doivent avoir la possibilité de s'inscrire aux sélectifs (cf Rules for the CSC 2023 §2.6 et §6.1).

C'est pourquoi nous demandons une révision des règles des qualificatifs pour le CSC afin que soient acceptés tous les chiens de race border collie, inscrits dans un livre généalogique, quel qu'il soit.

Sans vouloir remettre en question la confirmation du club de race qu'est l'AFBC, il convient néanmoins de souligner que les critères physiques et comportementaux exigés pour qu'une confirmation soit validée, peuvent exclure des chiens inscrits à l'ISDS : trop de blanc, dentition incomplète, monorchidie, prognathisme, caractère craintif.

Si ces critères sont tout à fait recevables pour des questions de reproduction et d'élevage, ils n'en restent pas moins rédhibitoires pour la participation de ces chiens aux concours qualificatifs pour le CSC et le World.

Les concours n'ont pas pour unique but de mettre en valeur des reproducteurs mais aussi de promouvoir et favoriser l'élevage, la formation et l'amélioration du chien de berger de travail, cela pour assurer la meilleure gestion du cheptel (cf Rules for trial – The objectives for a trial).

Concernant les qualificatifs pour le World, le problème est identique. En tant que gestionnaires de la qualification, nous (FSDS) devons appliquer le règlement du World Sheepdog Trial (cf Instructions and rules for competitors § 2 : registration dogs) qui spécifie l'admissibilité des chiens inscrits ISDS ou avec un pédigrée autorisé.
Par conséquent, les prochains qualificatifs pour le World Trial , devront être conformes à la règle citée ci-dessus et permettre aux chiens ISDS et/ou LOF de participer aux qualificatifs.

Monsieur le président, nous vous adressons ce courrier dans le but de clarifier une situation problématique et nous sommes, bien entendu, disposés à continuer

notre partenariat avec l'AFBC, dans le respect des règles de l'ISDS , société dont nous sommes représentants en France.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et à la réponse que vous nous ferez. Veuillez agréer, monsieur le Président, nos cordiales salutations.

N. Annaloro, P. Gisquet, J. Barbosa, D. Willemin, S. Félix, MA. Coeuru.

NOUS VOUS ECOUTONS…

– Redéfinir qui peut s’inscrire dans les concours beginner. C’est le niveau du conducteur qui prime.

ADHERENTS, PARTENAIRES,ELEVEURS, BENEVOLES

TOUTE L’EQUIPE DE LA FSDS VOUS REMERCIE

OCEAN'S
ELEVEN

Bon
Appétit

ASSEMBLEE GENERALE Extraordinaire2024

ST PARIZE LE CHATEL

LE 14 SEPTEMBRE 2024

Modifications des statuts

ARTICLE 2 : Buts

ravaillerCette association a pour but
1/ d'être l'interface française de l'ISDS, représentant l'ISDS en France et représentant ses adhérents ~~la communauté des propriétaires français de Borders Collies~~ auprès de l'ISDS, en:

- fournissant le point de contact unique *en France* ~~français~~ pour l'enregistrement et le transfert de propriété des Borders Collies ainsi que pour toute information en français sur le règlement de l'ISDS, ses événements, ses règles pour les concours, etc… ce qui permet à ses adhérents ~~aux propriétaires, concurrents et éleveurs de Borders Collies en France~~ de mieux appréhender et travailler avec l'ISDS.

2/ de promouvoir un élevage responsable, la formation et l'amélioration de la race border collie comme chien de travail en :

- fournissant des informations et des conseils sur toutes les questions relatives au métier de berger et au travail de son chien (le Border Collie), y compris l'acquisition, l'élevage, la formation, l'utilisation et les concours.
- organisant et/ou participant à l'organisation d'activités telles que les concours, démonstrations et d'autres événements.

Modifications des statuts

ARTICLE 7 : Composition de l'association

L'association se compose de :

Membres actifs ou adhérents : sont membres actifs ceux qui sont à jour de leur cotisation annuelle. Seuls ont droit de vote à l'Assemblée Générale ordinaire et extra-ordinaire , les membres de plus de 6 mois de cotisation.

Membres d'honneur : sont membres d'honneur, désignés par le bureau, ceux qui ont rendu des services à l'association. Ils sont dispensés de cotisations mais bénéficient du droit de vote à l'Assemblée Générale ordinaire et extra-ordinaire .

Membres « ISDS à vie » : Sont membres ISDS à vie ceux qui ont cotisé directement sous cette forme auprès de l'ISDS avant la création de l'association. Pour avoir le droit de vote à l'Assemblée Générale ordinaire et extra-ordinaire et participer aux manifestations organisées par la FSDS, ils doivent être à jour de leur cotisation « Full FSDS ».

Modifications des statuts

ARTICLE 10 : Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an et comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués à la demande du Président ou du Bureau, ou du tiers des membres de l'association. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, se prononce sur le rapport moral ou d'activité et vote l'approbation des comptes de l'exercice financier. Elle délibère sur les orientations à venir.

Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du Bureau.

Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité des membres présents, les votes par procuration sont possibles dans la limite maximale de 2 par adhérent.

Modifications des statuts

ARTICLE 11 : Assemblée Générale Extraordinaire

Si besoin, et/ou sur demande du quart des membres, le Président convoque une Assemblée Générale Extraordinaire. Les conditions de convocation sont identiques à celles de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'ordre du jour est la modification des statuts ou la dissolution. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Extraordinaire, doit être composée du quart au moins des membres.(cf Art. 7)

Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée est convoquée à nouveau. ~~dans les conditions prévues à l'article 10~~. Ses délibérations sont alors valables quel que soit le nombre des présents.

La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet.

Modifications des statuts

ARTICLE 13 : Bureau

L'association est dirigée par un Bureau composé de 6 membres, élus pour 6 années par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles. Le Bureau est renouvelé tous les 3 ans par moitié. Les fonctions de chaque membre du bureau pourront être ~~seront~~ remaniées.

En cas de vacance de poste, le Bureau pourvoit provisoirement au remplacement du membre. Il est procédé à son remplacement définitif à la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés. Les adhérents mineurs ~~de moins de 18 ans~~ ne sont pas éligibles au Bureau.

Modifications des statuts

ARTICLE 15 : Pouvoirs du bureau

Il se prononce sur les demandes d'admission de nouveaux membres au sein du Comité (Bureau).
Il définit la date, le lieu et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire ou extra-ordinaire.
Le Bureau est la première instance pour juger des infractions aux statuts et règlement commises par un ou plusieurs membre(s) ou lors de manifestations organisées ou co-organisées par la FSDS.
Le Bureau peut organiser des Commissions dont il nomme les membres (membres du Comité, adhérents). Ces commissions n'ont aucun pouvoir juridique ni décisionnaire, elles sont seulement en charge d'étudier des sujets confiés par le Bureau.
Les membres des Commissions sont renouvelés tous les 3 ans.

Modifications des statuts

ARTICLE 18 : Règlement organisation concours

L'association s'engage à respecter le règlement des concours ISDS.

~~Toutefois en matière de sélection pour le championnat de France géré par l'AFBC, la FSDS s'engage à respecter les réglementations stipulées par l'Association Française du Border Collie.~~

Des conventions peuvent être signées avec d'autres associations pour toute manifestation propre au développement du border collie et organisations de sélectifs pour des compétitions internationales.

Modifications des statuts

L’ensemble des articles ci-dessus qui comportaient des modifications ont été adoptés à l’unanimité.